

ASSISTANCE AU VOYAGEUR

Assistance accident, maladie et imprévu

- Rapatriement médical
- Hospitalisation sur place :
 - Prise en charge d'un billet A/R pour un membre de votre famille
 - Remboursement des frais hôteliers
- Frais de recherche et/ou de secours :
 - Frais de recherche
 - Frais de secours
- Envoi de médicaments sur place
- Soutien psychologique
- Assistance retour anticipé
- Envoi d'un collaborateur de remplacement en cas d'interruption de votre mission professionnelle
- Assistance en cas de maladie ou d'accident de l'un de vos enfants
- Assistance «Imprévu» :
 - Communication avec votre famille / entreprise
 - Réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion
 - Avance de fonds à l'étranger
 OU
 - Organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage
- Remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel en cas de :
 - Retard d'avion ou annulation d'un vol régulier confirmé
 - Retard d'avion et annulation d'un vol régulier confirmé

Sans limitation

Sans limitation
100 € / jour jusqu'au rapatriement (maxi 7 jours)

1 500 € / pers.
1 500 € / pers.
Frais d'envoi
2 entretiens tél. / pers.

Sans limitation

Sans limitation

Sans limitation
Frais à votre charge
1 500 € / pers.
Frais à votre charge

150 € / pers
250 € / pers

Assistance juridique

- Remboursement des honoraires d'avocat
- Avance sur cautionnement pénal

3 000 € / pers.
30 000 € / pers.

Assistance décès

- Rapatriement du corps
- Frais funéraires

Sans limitation
2 500 € / pers.

FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER

- Frais d'urgence restant à votre charge (hors frais dentaires) :
 - Formule Standard
 - Formule Optimum
- Frais dentaires d'urgence
Franchise : 30 € / sinistre

150 000 € / pers.
500 000 € / pers.
300 € / pers.

INDIVIDUELLE ACCIDENT

- Versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et définitive
Franchise relative : 10 % de taux d'invalidité

50 000, 100 000, 160 000,
240 000, 320 000 ou 500 000 €

DOMMAGES AUX BAGAGES

- Disparition, détérioration des bagages personnels
 - Formule Standard
 - Formule Optimum
 Franchise : 30 € / pers. / sinistre
- Vol des objets de valeur
 - Formule Standard
 - Formule Optimum
 Franchise 30 € / pers. / sinistre
- Disparition, détérioration du matériel professionnel :
 - Formule Standard
 - Formule Optimum
 Franchise : 30 € / pers. / sinistre
- Oubli d'un outil de travail mobile sur les lieux du rendez-vous professionnel
- Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard dans la livraison des bagages

1 500 € / pers.
3 000 € / pers.

750 € / pers.
1 500 € / pers.

750 € / pers.
1 500 € / pers.

Frais d'envoi
300 € / pers.

RÉSUMÉ DES GARANTIES

LIMITE DE GARANTIE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER

- Dommages corporels
 - Dommages matériels
- Franchise : 75 € / sinistre

4 500 000 € / sinistre
450 000 € / sinistre

ANNULATION

- Remboursement des frais d'annulation en cas de :
 - Maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur)
 - Dommages graves à votre habitation, vos locaux professionnels
 - Accident ou panne de votre moyen de transport
 - Licenciement pour faute grave
 - Refus de visa, contre-indication ou suites de vaccination

Franchise : 30 € / pers.

- Vol de vos papiers d'identité

Franchise : 25 % du montant des frais d'annulation, minimum 150 € / pers.

6 500 € / pers.
32 000 € / événement

RACHAT DE FRANCHISE

- Rachat de la franchise du véhicule de location en cas de dommages matériels ou de vol

600 €

ASSISTANCE AU VÉHICULE

Panne ou accident de votre véhicule

- Frais de dépannage, remorquage, levage, grutage
 - Envoi de pièces introuvables sur place
 - Immobilisation de votre véhicule inférieure à 48h en Europe et 72h en dehors :
 - Remboursement des frais hôteliers
- OU
- Frais de taxi

150 € / sinistre
Frais d'envoi

- Immobilisation de votre véhicule supérieure à 48h en Europe et 72h en dehors :
 - Organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage
 - Récupération de votre véhicule réparé
- OU
- Rapatriement de votre véhicule non réparé, en cas d'immobilisation hors Europe

50 € / jour
(maxi 2 jours en Europe et 3 jours en dehors)
150 € / sinistre

Billet de train, d'avion ou véhicule de location
Billet de train, d'avion ou mise à disposition d'un chauffeur

Sans limitation

Vol de votre véhicule

- Remboursement des frais hôteliers
 - Votre véhicule n'est pas retrouvé :
 - Organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage
 - Votre véhicule est retrouvé :
 - Frais de remorquage
 - Récupération de votre véhicule retrouvé
 - Rapatriement de votre véhicule, en cas d'immobilisation supérieure à 3 jours hors Europe
- Seuil d'intervention : 25 km de votre domicile

50 € / jour (maxi 2 jours)

Billet de train ou d'avion

100 € / sinistre
Billet de train, d'avion ou mise à disposition d'un chauffeur
Sans limitation

Véhicule de remplacement

- Mise à disposition d'un véhicule de location en cas d'accident, incendie, vol de votre véhicule

4 jours maxi

Frais de gardiennage

- Remboursement des frais de gardiennage de votre véhicule

120 € / sinistre

Frais d'abandon légal

- Remboursement des frais d'abandon de votre véhicule

Sans limitation

How can we help?*

*Besoin d'aide ?

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

DURÉE DU CONTRAT

Contrat annuel à tacite reconduction.

NATURE DU DÉPLACEMENT

A titre professionnel.

SOUSCRIPTEUR

Un particulier ou une entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

- Les collaborateurs âgés de 16 à 70 ans, ayant leur résidence en France (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte, Saint-Barthélemy et la Guyane), dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
- Les membres de la famille des bénéficiaires qui viennent les rejoindre à titre privé pour une durée de 15 jours. Cette garantie est accordée pour les déplacements des collaborateurs de 91 à 180 jours.

ZONE DE COUVERTURE

- Garantie «Assistance au véhicule» : pays de la carte verte.
- Autres garanties : monde entier.

DÉLAI DE SOUSCRIPTION

Avant le départ en mission professionnelle à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour.

MODALITÉS DE GESTION

BÉNÉFICIAIRES DÉNOMMÉS

Vous nous fournissez la liste nominative des collaborateurs assurés et la durée de leurs déplacements. Toute modification sera prise en compte dans un avenant et un ajustement de prime au prorata temporis sera effectué.

BÉNÉFICIAIRES NON DÉNOMMÉS (à partir de 5 bénéficiaires)

Vous nous indiquez le nombre de collaborateurs assurés et la durée de leurs déplacements, sans liste nominative. Toute modification sera prise en compte dans un avenant avec ajustement de prime.